DOCUMENT. Message d'inauguration de William McKinley (4 mars 1897)[1]

Depuis la fondation du gouvernement, la politique des États-Unis a été de cultiver des relations de paix et d'amitié avec toutes les nations du monde, et cela correspond à l'idée que je me fais de notre devoir aujourd'hui. Nous avons chéri la politique de non-ingérence dans les affaires des gouvernements étrangers sagement inaugurée par Washington, nous gardant libres de tout enchevêtrement, que ce soit en tant qu'alliés ou en tant qu'ennemis, nous contentant de leur laisser le soin de régler leurs propres affaires intérieures. Notre but sera de poursuivre une politique étrangère ferme et digne, qui sera juste, impartiale, toujours attentive à notre honneur national, et qui insistera toujours sur l'application des droits légaux des citoyens américains partout dans le monde. Notre diplomatie ne doit rien rechercher de plus et n'accepter rien de moins que ce qui nous est dû. Nous ne voulons pas de guerres de conquête ; nous devons éviter la tentation de l'agression territoriale. La guerre ne devrait jamais être entreprise avant que toutes les méthodes de paix aient échoué ; la paix est préférable à la guerre dans presque toutes les éventualités. L'arbitrage est la véritable méthode de règlement des différends internationaux aussi bien que locaux ou individuels. Il a été reconnu comme le meilleur moyen de régler les différends entre employeurs et employés par le quarante-neuvième Congrès, en 1886, et son application a été étendue à nos relations diplomatiques par l'accord unanime du Sénat et de la Chambre des représentants du cinquante et unième Congrès, en 1890. Cette dernière résolution a été acceptée comme base de négociations avec nous par la Chambre des Communes britannique en 1893 et, à notre invitation, un traité d'arbitrage entre les États-Unis et la Grande-Bretagne a été signé à Washington et

[1] Pour la version originale, voir *Avalon Project*, https://www.yale.edu/lawweb/avalon/presiden/inaug/mckin1.htm. Document consulté le 3 mars 2008. Traduction Nelson Ouellet, 20 mars 2023.

transmis au Sénat pour ratification en janvier dernier. Puisque ce traité est clairement le résultat de notre propre initiative ; puisqu'il a été reconnu comme la caractéristique principale de notre politique étrangère tout au long de notre histoire nationale – l'ajustement des difficultés par des méthodes judiciaires plutôt que par la force des armes – et puisqu'il présente au monde le glorieux exemple de la raison et de la paix, et non de la passion et de la guerre, contrôlant les relations entre deux des plus grandes nations du monde, un exemple qui sera certainement suivi par d'autres, j'exhorte respectueusement le Sénat à prendre rapidement des mesures à ce sujet, non seulement comme une question de politique, mais aussi comme un devoir envers l'humanité. L'importance et l'influence morale de la ratification d'un tel traité peuvent difficilement être surestimées dans la cause de l'avancement de la civilisation. Il pourrait bien mobiliser les meilleures pensées des hommes d'État et des peuples de tous les pays, et je ne peux qu'estimer qu'il est heureux qu'il ait été réservé aux États-Unis de prendre la direction d'une œuvre aussi grandiose.